

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD121-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	66
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux  
le 29 juin 2018

**LE 05 juillet 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : CRE@VALLEE SUD : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI LUSENN**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, SALINIER, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, CHASTENET, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, LOURD, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, KERGOAT, DE PISCHOF, DATRIER, GATAULT, HANOU, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT-SOUIILLER, ROUX, DECABRAS.

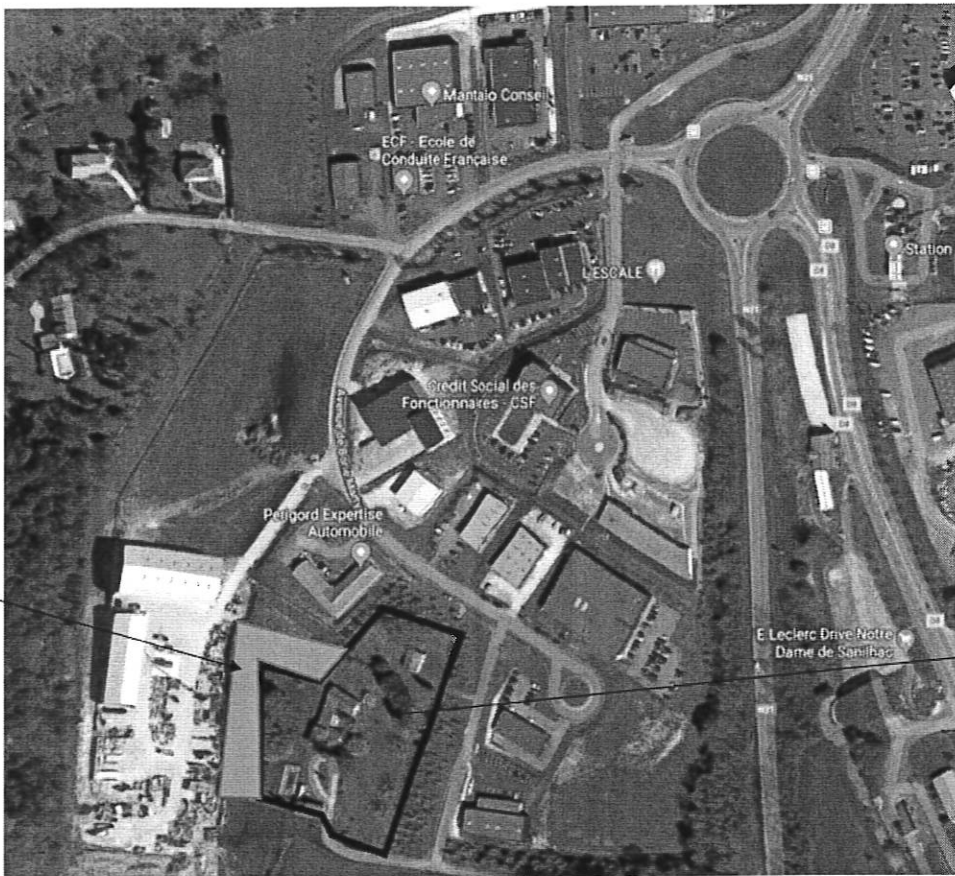
MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, MARTINEAU, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LACOSTE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, RAT-SOUIILLER, MALLET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, RATIER, USCAIN, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOU.

POUVOIRS :

M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. SUBERBERE	Pouvoir à	M. DUCENE
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
Mme LEON	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme RAT SOUIILLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. CACAN
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. AUDI	Pouvoir à	M. MOSSION

**OBJET : CRE@VALLEE SUD : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI LUSENN**

**Considérant qu'**à Cré@Vallée sud, au fond du parc d'activités économiques de Borie Marty, une propriété contiguë au parc d'activités vient d'être rachetée par un couple qui souhaite y ouvrir un restaurant, dans un délai 3ans.



Parcelle de terrain à la vente

Projet de restaurant

**Qu'**ils souhaitent racheter une bande de terrains de 1 773 m<sup>2</sup>, contiguë à leur propriété, qui a été plantée par le Grand Périgueux afin de servir de protection avec l'entreprise voisine.

**Que** pour le Grand Périgueux ce terrain pentu, n'a pas d'autre fonction que de servir d'espace vert. Aussi sa vente n'entraînera pas de conséquences négatives et permettra de diminuer le coût d'entretien de ce parc d'activités.

**Qu'**il est proposé de vendre à la SCI Lusenn, dans la commune de Sanilhac, au lieu-dit Borie marty, une parcelle de terrain cadastrée CA 252, d'une superficie de 1 773 m<sup>2</sup>, pour un prix de 2 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 3 546€.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide :
  - de vendre à la SCI Lusenn, dans la commune de Sanilhac, au lieu-dit Borie Marty, une parcelle de terrain cadastrée CA 252, d'une superficie de 1 773 m<sup>2</sup>, pour un prix de 2 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 3 546€.
  - de désigner maître Nectoux Vaubourgoin comme notaire.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	1 0 JUIL. 2018	Pour extrait conforme	1 0 JUIL. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 0 JUIL. 2018	Périgueux, le	1 0 JUIL. 2018

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180705-DD1212018-DE